

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-019

Le 29 avril deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. SILVY (au profit de M. BOUVANT), M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ; M. TROUVE (au profit de Mme PARIOT)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GARÇON (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Objet : Tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extra-scolaire, micro-crèche et études surveillées applicables à partir de la rentrée 2024

La mairie propose plusieurs services qui font l'objet d'une facturation aux familles.

La grille tarifaire est fixée annuellement et fait l'objet, à la demande de l'exécutif, d'un vote en conseil municipal, bien que la modification puisse être entérinée par voie d'arrêté, dans la mesure où cet objet fasse partie des attributions qui ont été déléguées au maire, par le conseil municipal, par délibération du 15 juin 2020.

Pour la révision des tarifs, les élus se basent sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages et constate la variation, d'une année à l'autre, pour déterminer un coefficient de variation.

Il convient de fixer les Tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extra-scolaire, micro-crèche, études surveillées qui seront applicables à partir de la rentrée de septembre 2024.

L'indice INSEE à la consommation (hors tabac) a évolué de la manière suivante :

- Février 2023 : 115,06

- Février 2024 : 118,15

Soit une augmentation de l'ordre de + 3,09 % sur 1 an.

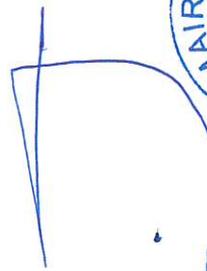
Il est proposé d'appliquer aux différents tarifs actuellement en vigueur (approuvés par délibération n° 2023-031 du 24 avril 2023) un coefficient de variation de + 3,00 %.

Les familles seront informées de ces évolutions tarifaires au moment de la campagne de réinscription qui sera lancée début mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 ABSTENTIONS - 23 POUR), approuve les tarifs annexés à la présente délibération qui seront applicables au 1^{er} septembre 2024,

Pièce jointe : grille des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



TARIFS APPLICABLES A PARTIR DE LA RENTREE 2024

ACCUEIL PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE/RESTAURANT SCOLAIRE/ ETUDES SURVEILLEES/MICRO CRECHE

Tarif restaurant scolaire:

2023/2024	2024/2025
-----------	-----------

LIMAS + AGENTS MUNICIPAUX AUTORISES (tarif par repas)	3,00 %	4,00 €	4,12 €
HORS LIMAS (tarif par repas)		5,23 €	5,39 €
MAJORATION POUR INSCRIPTION TARDIVE (par enfant et par jour)		2 €	2 €
ENFANTS DES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION		Tarif conventionné	
ENSEIGNANTS (tarif par repas)		7,00 €	7,21 €

Tarif périscolaire :

		2023/2024	Variation	2024/2025
Inférieur à 550	0,77 €/h	<u>0,77</u>	3,0 %	0,79 €
De 551 à 750	0,86€/h	<u>0,86</u>	3,0 %	0,89 €
De 751 à 1000	1,02 €/h	<u>1,02</u>	3,0 %	1,05 €
Supérieur à 1000	1,47 €/h	<u>1,47</u>	3,0 %	1,51 €

Tarif extrascolaire LIMAS:

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
Inférieur à 550	2,65 €	2,73 €	6,64 €	6,84 €	5,32 €	5,48 €	9,32 €	9,60 €
De 551 à 750	2,95 €	3,04 €	6,93 €	7,14 €	5,88 €	6,06 €	9,87 €	10,17 €
De 751 à 1000	3,55 €	3,66 €	7,53 €	7,76 €	7,11 €	7,32 €	11,08 €	11,41 €
Supérieur à 1000	5,11 €	5,26 €	9,10 €	9,37 €	10,21 €	10,52 €	14,20 €	14,63 €

Tarif extrascolaire HORS LIMAS:

Quotient familial	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
Inférieur à 550	2,65 €	2,73 €	7,88 €	8,12 €	5,32 €	5,48 €	10,55 €	10,87 €
De 551 à 750	2,95 €	3,04 €	8,17 €	8,42 €	5,88 €	6,06 €	11,11 €	11,44 €
De 751 à 1000	3,55 €	3,66 €	8,77 €	9,03 €	7,11 €	7,32 €	12,32 €	12,69 €
Supérieur à 1000	5,11 €	5,26 €	10,33 €	10,64 €	10,21 €	10,52 €	15,43 €	15,89 €

Adhésion annuelle pour fréquentation accueil de loisirs : 1 € par an et par famille

Tarif étude surveillée: en € de l'heure

<u>2023/2024</u>	Variation	<u>2024/2025</u>
1,47	3,0 %	1,51 €

Tarif micro crèche :

Tarif : en € de l'heure

Repas + goûter : en €/jour

<u>6,71</u>	3,0 %	6,91 €
<u>2,79</u>	3,0 %	2,87 €